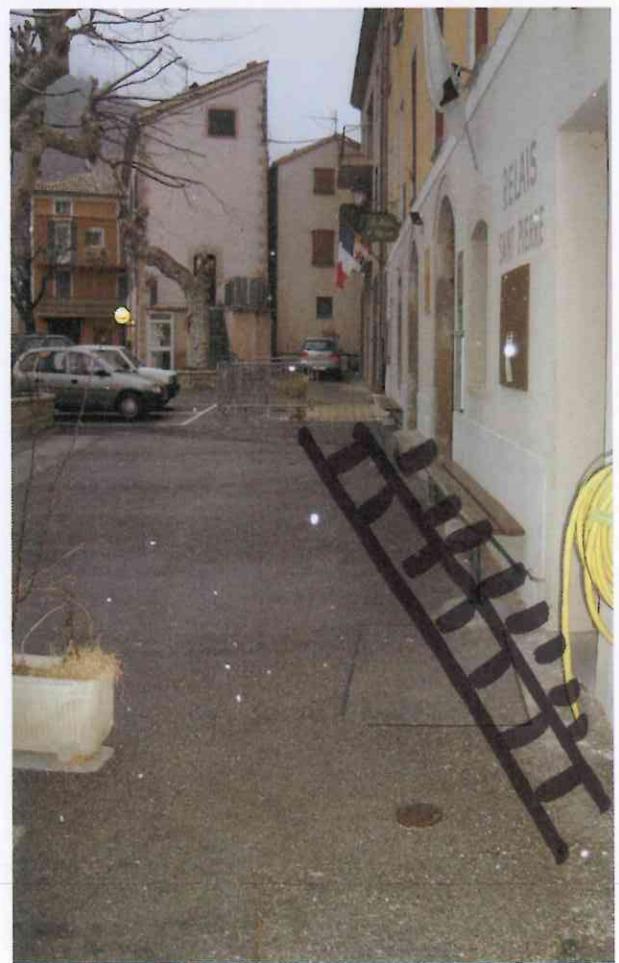


« MISE EN PLACE D'UN PASSAGE SÉCURISÉ POUR LES PIÉTONS DEVANT LE GÎTE SAINT PIERRE »



« MISE EN PLACE D'UN PASSAGE SÉCURISÉ POUR LES PIÉTONS DEVANT LE GÎTE SAINT PIERRE »

1. Montant du projet : 10 580€ HT

- Décaissement = 1 300 €
- Fourniture et pose de pavés
58m² à 160€ = 9 280 €

2. financement :

- Région PACA (30%) = 3 174 €
- Conseil Général (20%) = 2 116 €
Amende de Police
- Commune (50%) = 5 290 €

3. prévisionnel :

- mai 2012, si arrêtés de subvention obtenus.

4. descriptif des travaux :

- il s'agit de mettre en sécurité les piétons sur la place en créant un trottoir en pavés, dans un souci de continuité et d'harmonie avec les pavés mis en place sur le perron de la Mairie.
- Cela créera une bande visuelle en pavés vieillis de façon à assurer la sécurité des piétons et aussi des clients du Gîte St Pierre qui pourront ainsi bénéficier d'un accès sécurisé sans véhicules.
- Les personnes âgées de la commune pourront sans crainte utiliser les bancs devant le bâtiment.

« MISE EN PLACE D'UN PASSAGE SÉCURISÉ POUR LES PIÉTONS DEVANT LE GÎTE SAINT PIERRE »

5. libre disposition du terrain :

- je soussigné PESCE André, Maire de LE FUGERET atteste par la présente pouvoir disposer du terrain concerné par le projet décrit ci-dessus. En effet, il s'agit de la place centrale appartenant au domaine communal.

Fait à LE FUGERET, le 4 février 2012 pour servir et valoir ce que de droit.



6. attestation de non commencement des travaux :

- je soussigné PESCE André, Maire de LE FUGERET atteste par la présente que les travaux de « mise en place d'un passage sécurisé devant le Gîte St Pierre » n'ont pas commencé à ce jour.

Fait à LE FUGERET, le 4 février 2012 pour servir et valoir ce que de droit.



7. plan cadastral :

TION

COMMUNE DE LE FUGERET

Copie de Plan

0 30m Echelle 1/1500

Planche D- Origine: DGI- 2004

